

Conditions de travail

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **31 (1939)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la part des nouveaux colons une transformation totale des méthodes d'exploitation; de la culture extensive, il faut passer à la culture intensive pour s'assurer un rendement intéressant qui convienne aux nouveaux arrivants.

Jusqu'à aujourd'hui, on a pas fait grand'chose pour préparer les ouvriers industriels aux travaux de colonisation. Le gouvernement britannique notamment n'a pas fait tout ce qu'il aurait dû faire.

Mais ce n'est pas l'agriculture qui convient le mieux aux chômeurs et aux réfugiés politiques des Etats d'Europe; on pourrait utiliser leurs capacités plus avantageusement en procédant dans les pays susmentionnés à l'équipement industriel des régions susceptibles d'un grand développement économique. Ces pays disposent de matières premières inexploitées qui pourraient être mises en valeur par des ouvriers qualifiés. Jusqu'à présent, c'est une main-d'œuvre bien formée, des techniciens et des spécialistes qui ont fait défaut dans ces régions. Grâce à l'abondance des richesses naturelles, les nouveaux colons n'auraient pas besoin de capitaux trop considérables. Ces pays ne cesseraient pas d'absorber les marchandises européennes puisque leur capacité d'achat augmenterait; il y aurait simplement des déplacements de catégories de produits.

Le succès des immigrants dépend aussi dans une grande mesure de leur mentalité, de leurs facultés d'adaptation. Celui qui est capable de s'habituer à d'autres horizons, à un nouveau genre de vie, n'a rien à craindre; l'émigration ne comporte pour lui aucun risque d'échec.

Conditions de travail.

Les salaires à l'étranger.

La dépression conjoncturelle qui a frappé les Etats-Unis à fin 1937 a eu ses répercussions dans la plupart des autres Etats industriels. Mais en 1938 déjà, une nouvelle reprise partit des Etats-Unis et se fit sentir quelques mois plus tard dans le reste du monde. La brièveté de la dépression a heureusement empêché la chute des salaires comme ce fut le cas lors de la crise antérieure. Au contraire, le niveau des salaires à l'étranger accuse, pour l'année passée, une nouvelle hausse. Il est vrai que l'ascension a été moins marquée qu'en 1937; certaines hausses de salaires furent compensées par des baisses partielles. Mais, en général, l'année 1938 fut favorable aux salariés; la hausse ne fut pas seulement nominale mais réelle.

Cette amélioration du niveau des salaires s'explique par le fait que les salaires suivent en général les mouvements de la conjoncture; leur courbe monte souvent même au-delà du point culminant de la courbe de la conjoncture. Et, vice versa, en période de reprise, les salaires subissent un retard sur la courbe des bénéfices des employeurs.

Etats-Unis.

Ce sont les Etats-Unis qui ont été le plus durement atteints par la dépression de 1937/38. Malgré cela, les salaires (du moins les salaires horaires) ont continué de monter bien que dans une mesure moindre que l'année précédente. Voici, selon la statistique du National Industrial Conference Board, la moyenne annuelle des salaires horaires et des gains hebdomadaires :

	Salaires horaires			Gains hebdomadaires		
	en cents	Indice du salaire nominal	Indice du salaire réel	en dollars	Indice du salaire nominal	Indice du salaire réel
		1929 = 100	1929 = 100		1929 = 100	1929 = 100
1929	59,0	100	100	28,55	100	100
1933	49,1	83	111	17,71	62	83
1934	58,1	98	124	20,12	70	89
1935	60,0	102	123	22,28	78	95
1936	61,6	104	123	24,47	86	101
1937	69,3	117	133	27,10	95	107
1938	71,5	121	141	24,80	87	101

Ainsi, malgré la dépression, les ouvriers ont pu maintenir leurs salaires et même les améliorer partiellement, contrairement à ce qui s'était passé dans les crises antérieures. Il est vrai que, cette fois, la dépression fut brève et qu'elle fit bientôt place à une reprise. Si la crise avait duré plus longtemps, les salaires s'en seraient évidemment ressentis. D'autre part, le maintien de la force d'achat des salariés contribua à empêcher l'économie américaine de s'engager dans la spirale vicieuse.

Il est à remarquer toutefois que la hausse moyenne des salaires horaires de 3 pour cent de 1937 à 1938 a été accompagnée d'une baisse des gains hebdomadaires du 8 à 9 pour cent. Il faut en rechercher la cause dans l'augmentation du chômage; la durée moyenne du travail hebdomadaire par ouvrier est tombée de 39,2 heures à 34,4. Mais, aujourd'hui, la reprise va réduire et annuler cette différence. Tandis qu'en mars 1938 la moyenne du gain hebdomadaire par ouvrier n'était plus que de 23.63 dollars, elle passa à 26.02 dollars en décembre, atteignant ainsi un niveau supérieur à la moyenne annuelle.

Aux Etats-Unis, le coût de la vie a baissé de 2 à 3 pour cent de 1937 à 1938. Cependant, puisque la baisse nominale des salaires hebdomadaires fut plus forte que la baisse du coût de la vie, la moyenne annuelle des salaires réels accuse une baisse. Mais les salaires réels restent néanmoins supérieurs à ceux de 1929. Les salaires réels horaires dépassent de plus de 40 pour cent ceux de 1929.

Nous indiquons ci-dessous quelques salaires de l'industrie américaine du coton :

		Salaires horaires en cents	
		avril 1937	août 1938
Etats du nord:	tous les ouvriers . . .	48,9	44,6
	hommes	52,1	
	femmes	44,5	
Etats du sud:	tous les ouvriers . . .	38,1	36,5
	hommes	39,6	
	femmes	35,2	

L'enquête d'avril 1937 avait englobé 244 entreprises occupant 92,000 ouvriers, c'est-à-dire environ un cinquième de la main-d'œuvre de l'industrie cotonnière. L'enquête d'août 1938 fut plus vaste; elle engloba 784 entreprises occu-

pant 319,000 ouvriers soit environ 89 pour cent de la main-d'œuvre occupée à ce moment dans cette industrie.

Si l'on compare les salaires de l'industrie cotonnière avec ceux du premier tableau, on remarque qu'ils sont bien inférieurs à la moyenne générale des salaires. Dans les Etats du sud, par exemple, les salaires horaires de l'industrie cotonnière n'atteignent environ que 50 pour cent du niveau général. Les taux des salaires dans l'industrie en question ont sensiblement baissé de 1937 à 1938, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres branches. La simultanéité de ces deux phénomènes se comprend parce que, dans l'industrie cotonnière, la plupart des ouvriers ne sont pas organisés et ne peuvent, par conséquent, pas s'opposer à la baisse des salaires. C'est le cas notamment dans les Etats du sud où l'industrie cotonnière tient dans l'économie une place beaucoup plus importante que dans les Etats progressistes du nord, en effet, c'est par 319,000 que se chiffre le nombre des ouvriers de l'industrie cotonnière des Etats du sud pris en considération par l'enquête, tandis que cette dernière n'a porté, dans les Etats du nord, que sur 69,000 ouvriers.

Grande-Bretagne.

En Grande-Bretagne, l'année passée, le niveau des salaires s'est élevé lentement, dans une mesure assez semblable à celle de l'année précédente:

	Indice des salaires hebdomadaires (salaires tarifés)	
	salaire nominal 1929 = 100	salaire réel 1929 = 100
1929	100	100
1933	95	112
1934	96	111
1935	97	111
1936	100	111
1937	104	110
1938	107	113

Ajoutons que l'amélioration n'a pas été aussi générale qu'en 1937, année au cours de laquelle, selon les données du Ministère du travail, environ cinq millions d'ouvriers avaient bénéficié de la hausse des salaires; en 1938, ce nombre se limita à 2,4 millions. C'est surtout depuis le mois de mai que, dans certaines industries, les hausses de salaires furent compensées par des baisses dans d'autres industries. C'est par 320,000 que se chiffre le nombre des ouvriers qui subirent une diminution de salaire en 1938, tandis qu'en 1937, on n'en avait compté que 4400.

La somme des salaires hebdomadaires des ouvriers ayant bénéficié d'augmentations est montée approximativement de 260,000 livres (780,000 livres l'année précédente). C'est surtout les ouvriers d'usines, les conducteurs de camions, le personnel des trams et des bus londoniens, les employés de magasins et les employés des postes qui bénéficièrent de cette hausse. Ces deux dernières catégories ne sont pas comprises dans les chiffres susmentionnés; en ce qui concerne les employés des postes, l'augmentation des salaires par tête fut, hebdomadairement, de 3 à 6 shillings et demi soit 1,5 millions de livres en une année pour l'ensemble de cette catégorie. Ce sont surtout les mineurs qui subirent une baisse des salaires.

En Angleterre, la moyenne annuelle du coût de la vie fut supérieure d'un pour cent à celle de l'année précédente. Mais comme les salaires sont montés plus fortement, le revenu réel de la classe ouvrière anglaise a augmenté. En 1938, les salaires réels étaient supérieurs de 13 pour cent à ceux de 1929.

Dans les deux premiers mois de 1939, 830,000 ouvriers obtinrent une hausse de salaires; 330,000 subirent une baisse.

Suède.

En Suède également, comme d'ailleurs dans tous les Etats nordiques, les salaires ont continué de monter. Mais la statistique officielle des salaires ne donne que les chiffres de 1937 :

	Salaires horaires		Salaires journaliers		Salaires hebdomadaires		
	couronnes	indice du salaire nominal 1929 = 100	couronnes	indice du salaire nominal 1929 = 100	couronnes	indice du salaire nominal 1929 = 100	indice du salaire réel 1929 = 100
1929	1,12	100	8,94	100	52,98	100	100
1933	1,09	97	8,73	98	49,16	93	102
1934	1,09	97	8,76	98	50,11	95	104
1935	1,12	100	9,03	101	51,54	97	106
1936	1,12	100	9,00	101	52,99	100	108
1937	1,15	103	9,24	103	54,32	103	108

De 1936 à 1937, les salaires horaires montèrent aussi bien que les salaires journaliers et les salaires hebdomadaires. La hausse du niveau des salaires fut en moyenne de 3 pour cent. Le revenu annuel moyen d'un ouvrier de l'industrie suédoise passa, de 1936 à 1937, de 2511 à 2607 couronnes. Les salaires réels n'ont pas subi de changement, l'indice du coût de la vie s'étant élevé parallèlement à celui des salaires nominaux.

On ne possède pas encore de donnée générale pour 1938. Mais la tendance à la hausse des salaires subsiste. La régression momentanée des revenus de l'industrie suédoise d'exportation a été plus que compensée par une recrudescence d'activité des industries travaillant pour le marché intérieur qui a soulagé le marché du travail et provoqué une hausse des salaires. Au cours du troisième trimestre 1938, la somme totale des salaires payés par l'industrie suédoise a dépassé de 3 pour cent celle de l'époque correspondante de l'année précédente. A fin 1938, le niveau moyen des salaires horaires était d'environ 4 pour cent supérieur à celui de 1937.

France.

En France, le niveau des prix et des salaires est encore instable. On ne dispose malheureusement de statistiques de salaires que pour l'industrie métallurgique parisienne, qui ne saurait être suffisamment représentative du pays tout entier :

	Salaires horaires dans l'industrie métallurgique parisienne		Coût de la vie à Paris
	francs français	indice du salaire nominal 1929 = 100	Index 1929 = 100
1929	5,45	100	100
1933	5,57	102	93,5
1935	5,49	101	86,9
1936	6,33	116	91,2
1937	9,41	173	113,3
1938	10,50	193	125,5

Ces dernières années, la courbe des salaires était fortement montée; l'année passée, l'ascension fut moins marquée. De 1936 à 1937, les salaires horaires dans l'industrie métallurgique parisienne étaient montés en moyenne de

50 pour cent! De 1937 à 1938, la hausse fut de 11 à 12 pour cent. Mais, l'année passée, le coût de la vie a continué de s'accroître; à Paris, il augmenta d'environ 10 pour cent; ainsi, la capacité d'achat de la classe ouvrière n'a guère augmenté.

De 1937 à 1938, la durée hebdomadaire moyenne du travail a continué de baisser; elle a passé (moyenne annuelle) de 40,4 à 39,0 heures (1936:45,8). Au cours de ces derniers mois cependant, les prescriptions relatives à la durée du travail ont été démantelées et l'on assistera, en 1939, à une augmentation de la durée moyenne du travail hebdomadaire. Déjà en décembre 1938, on assista à une augmentation de la durée moyenne du travail (40 heures par semaine) dans les grandes entreprises industrielles et commerciales.

Belgique.

La Belgique fait aussi partie des pays dans lesquels les salaires sont montés encore en 1938. Mais cette hausse fut moins marquée qu'ailleurs. Voici quelques chiffres publiés par la Banque nationale de Belgique:

	Salaires horaires			
	ouvriers qualifiés 1929 = 100	ouvriers non qualifiés 1929 = 100	ensemble des indice du salaire nominal 1929 = 100	ouvriers indice du salaire réel 1929 = 100
1929	100	100	100	100
1933	88	88	90	109
1934	84	84	86	108
1935	81	82	82	103
1936	87	89	88	104
1937	98	101	99	108
1938	103	106	105	112

Les salaires horaires se sont élevés en moyenne de plus de 6 pour cent, aussi bien pour les ouvriers non qualifiés que pour les ouvriers qualifiés. On ne constate non plus aucune différence sensible entre les divers groupes d'industries; c'est chez les mineurs que les salaires sont montés le plus fortement. Contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente, les salaires des ouvriers du textile montèrent aussi, dans une proportion sensiblement égale à la moyenne. Le coût de la vie n'est pas monté si fortement que les salaires nominaux, si bien que la classe ouvrière belge a bénéficié d'une augmentation réelle de ses revenus par rapport à l'année précédente.

Allemagne.

L'Allemagne a maintenu sa position particulière comme l'année précédente. Contrairement à la plupart des autres pays industriels, les taux des salaires n'ont presque pas varié. Les autorités du Reich ont maintenu rigoureusement le principe de la stabilité des salaires et des prix. On a instauré à cet effet un contrôle très sévère. C'est ainsi que, le 25 juin, l'administrateur du plan quadriennal publia une ordonnance selon laquelle les mandataires économiques du Reich sont chargés de surveiller strictement les salaires et les conditions de travail et de décréter dans certains cas des salaires maxima. Ces mesures se sont avérées nécessaires, car, dans certaines branches, la pénurie de main-d'œuvre, notamment d'ouvriers qualifiés, incitait les entrepreneurs à majorer les salaires.

Voici comment les salaires ont évolué :

	Salaires nominaux			Salaires réels
	salaires tarifés	gain horaire	salaire hebdomadaire	gain hebdomadaire
	1929 = 100	1929 = 100	1929 = 100	1929 = 100
1929	100	100	100	100
1933	79	73	68	89
1934	79	75	73	93
1935	79	76	75	94
1936	79	77	78	97
1937	79	79	81	99
1938	80	80	82	101

Les salaires tarifés, les gains horaires et les salaires hebdomadaires n'accusent qu'une faible hausse (+ 1 pour cent).

Voici, selon les données provisoires de l'Office de statistique du Reich, la moyenne des salaires horaires tarifés en décembre 1938 :

Ouvriers qualifiés (hommes)	79,0 pfennigs
Ouvriers semi-qualifiés (hommes)	68,8 »
Manœuvres	62,6 »
Ouvrières qualifiées et semi-qualifiées	51,5 »
Ouvrières non qualifiées	44,0 »
Ensemble des ouvriers et des ouvrières	68,0 »

Les gains effectifs sont généralement plus élevés que les salaires tarifés, car le surcroît de travail entraîne diverses majorations; pour juin 1938, le gain horaire effectif moyen de toutes les branches d'industries s'élevait, selon les données mêmes de l'Office du Reich, à 78 pfennigs.

Comparativement à l'année précédente, le premier tableau accuse une petite augmentation du salaire réel de l'ouvrier allemand. Mais le niveau moyen du salaire réel de l'ouvrier allemand n'est pas supérieur à celui de 1929, tandis que la différence est très sensible dans tous les autres Etats industriels. En outre, les chiffres publiés par l'Office du Reich donnent une image beaucoup trop flatteuse. Il est vrai que, selon les données officielles, le niveau du coût de la vie a été stabilisé grâce à une surveillance draconienne (le chiffre indice officiel indique toutefois pour 1938 une légère augmentation). Mais ce que l'indice ne traduit pas, c'est la baisse considérable de la qualité des produits dont le peuple allemand doit se contenter, ce qui équivaut à une forte augmentation des prix. Dans de telles conditions, stabilité des prix signifie renchérissement. Le pouvoir d'achat de l'ouvrier allemand a effectivement diminué très sensiblement.

La tendance à la hausse du coût de la vie ira s'accroissant puisque la demande sans cesse croissante de marchandises de qualité ne peut pas être satisfaite. Quant à la diminution du salaire de l'ouvrier allemand par des prestations, des sacrifices et des cotisations de tous genres, nous en avons parlé l'année passée (« Revue syndicale » de juillet).

De novembre 1937 à novembre 1938, le nombre des ouvriers occupés a augmenté de 1,3 million. Parallèlement à cette augmentation, la durée du travail a été prolongée. Dans l'industrie, la moyenne de la durée du travail journalier en 1938 était de 7,75 heures (7,68 l'année précédente) et de 8,04 en novembre 1938. C'est dans l'industrie du bâtiment que la durée du travail est la plus longue (8,92 en novembre 1938), ainsi que dans d'industrie métallurgique; ce phénomène est d'ailleurs général dans les industries de biens de production; il est moins accentué dans les industries de biens de consommation. En fait, par suite de la pénurie de main-d'œuvre, la durée du travail n'est plus limitée, aujourd'hui, que par la prescription selon laquelle l'ouvrier doit jouir

d'au moins 10 heures de repos sur 24 heures, si bien que la durée du travail journalier peut atteindre 13 heures, si l'on compte une heure pour les trajets du domicile au lieu de travail.

Autres pays.

Dans toute une série de pays, la courbe des salaires a continué de monter au cours de l'année passée; c'est le cas notamment pour la Norvège, le Danemark et la Hollande. L'Italie aussi accuse une augmentation des salaires horaires nominaux, mais on y enregistre, en revanche, une baisse des salaires réels, contrairement au phénomène généralement constaté dans les autres pays susmentionnés; de 1937 à 1938, le coût de la vie est monté considérablement (8 pour cent). Il en est de même au Japon, où les salaires journaliers nominaux sont montés, comparativement à l'année précédente, de quelques points, mais où la hausse des prix (7 à 8 pour cent) a été encore plus forte, si bien que les salaires déjà misérables des ouvriers japonais ont encore subi une amputation.

Les dispositions relatives aux vacances dans les contrats collectifs de travail en Suisse.

Chacun sait qu'il n'existe pas en Suisse, sauf de très rares exceptions, de vacances fixées légalement. C'est pourquoi l'on donne d'autant plus d'importance aux prescriptions y relatives contenues dans les contrats collectifs. L'été passé, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a fait un recensement des conventions collectives de travail et a saisi cette occasion pour faire une enquête sur les congés payés. Il vient de publier dans « La vie économique » le résultat de son enquête:

	Contrats collectifs		Total
	avec stipulation de vacances	sans stipulation de vacances	
Jardinage, horticulture	6	1	7
Industrie des produits alimentaires	68	1	69
Vêtement, teinturerie	13	5	18
Bâtiment	51	86	137
Industrie du bois et verre	35	20	55
Textile	1	6	7
Reliure	7	1	8
Métallurgistes, appareilleurs	49	3	52
Horlogerie	2	—	2
Arts graphiques	5	—	5
Commerce	67	5	72
Transports	18	7	25
Théâtres et cinémas	6	3	9
Services publics	10	—	10
Industrie hôtelière	15	1	16
Total	353	139	492
	72%	28%	100%

A la fin de 1938, 492 contrats avaient été portés à la connaissance de l'Office fédéral, dont 353, soit 72 pour cent, contenaient des dispositions relatives aux congés payés. Lors de la précédente enquête, en 1929, on n'avait compté que 223 conventions collectives. Mais aujourd'hui encore l'on compte 139 contrats collectifs sans stipulation de vacances payées; c'est surtout dans l'industrie du bâtiment que les dispositions relatives aux congés payés sont les plus rares; c'est bien dans cette branche que les contrats collec-

tifs sont le plus répandus, mais la majeure partie d'entre eux ne prévoient pas de vacances. Proportionnellement, les ouvriers de l'industrie textile sont encore plus désavantagés; sur les sept conventions passées dans cette branche, il n'y en a qu'une qui contient des prescriptions relatives aux congés payés. Il en est de même dans les transports ainsi que dans l'industrie du vêtement et de la teinturerie; la situation n'y est guère plus réjouissante que dans les branches précitées. En revanche, les conditions sont très favorables pour les ouvriers de l'industrie des produits alimentaires; on y compte, en effet, 69 conventions collectives dont 68 prescrivent des congés payés. La situation est également satisfaisante dans l'industrie métallurgique et dans le commerce.

Mais ce qui serait le plus important à connaître, c'est le nombre des ouvriers touchés par ces contrats collectifs; malheureusement l'enquête de l'Office fédéral n'a pas porté sur ce point.

Les dispositions relatives aux vacances se rapportent tout d'abord à l'époque dès laquelle l'ouvrier ou l'employé a droit aux vacances; viennent ensuite les prescriptions relatives à la date et à la durée des vacances, au paiement du salaire, à l'interdiction de faire du travail professionnel pendant les congés, au service militaire, à la maladie, etc.

Le droit aux vacances n'est accordé partout qu'après un certain temps de service. Dans la majeure partie des cas, l'employeur exige au moins une année; mais de nombreux contrats prévoient 15 mois ou deux ans. Il y en a même qui prescrivent cinq voire même dix ans. Il est vrai qu'il en est d'autres qui prescrivent l'octroi de congés déjà au bout de trois, huit ou neuf mois de service.

Quant à la durée des vacances, elle est très variée. Elle va de 2 à 24 jours, parfois même jusqu'à un mois; mais les vacances de longue durée sont exceptionnelles; le maximum de 18 jours est très courant. La durée des vacances dépend du temps de service, du genre de fonctions et de l'âge. En général, le maximum est atteint au bout de 15 ans de service; il y a des contrats collectifs qui prescrivent l'octroi du maximum déjà au bout de onze, dix, huit ou même trois ans. A partir d'un certain âge, l'ouvrier ou l'employé bénéficie, dans certains cas, de vacances plus longues; cette faveur est accordée en général aux salariés âgés de plus de 50 ans. Certains contrats portent cette limite à 55 ou à 60 ans. Les ouvriers qualifiés et le personnel à poste fixe bénéficient, dans de nombreux cas, de conditions plus favorables que les autres salariés.

Les contrats collectifs contenant des clauses relatives aux vacances prévoient, presque sans exception, le paiement de tout ou partie du salaire. Dans la plupart des cas, l'employeur paie le salaire journalier ordinaire. Dans certains cas, les contrats prévoient une somme fixe ou un certain nombre d'heures (en général huit par jour) ou encore un pour-cent du salaire annuel.

La question de la maladie, du service militaire et du chômage est réglée très diversement. Certains contrats collectifs assimilent le service militaire aux vacances; dans d'autres, le service militaire ne diminue pas la durée des vacances. La plupart des contrats prescrivent, en cas de chômage, une réduction proportionnelle des vacances payées.

Souvent, les contrats collectifs prescrivent une utilisation déterminée des vacances. On demande en général à l'ouvrier qu'il consacre ses congés au repos. Le travail noir est formellement interdit.